

Offre d'emploi en contrat d'apprentissage – Sept. 2022
DGOR-DPI – SME - EMT le Lion d'Angers
Intitulé du poste : apprenti en maintenance des bâtiments collectifs

Formation envisagée par l'apprenti : CAP maintenance des bâtiments collectifs (MBC)

Le maître d'apprentissage sera Sébastien Bouis, agent de maintenance de l'équipe de maintenance territorialisée de *l'atelier du Lion d'Angers (EMT Le Lion)*.

Présentation des motivations du maître d'apprentissage :

Depuis l'année 2020 avec l'arrivée de 4 apprentis, le service de Maintenance et exploitation souhaite s'inscrire dans une dynamique de formation d'apprentis afin de bénéficier en fin de cursus scolaire d'un potentiel de collaborateurs formés et acculturés à l'environnement de travail au sein du Département de Maine-et-Loire et particulièrement celui des collèges publics.

Cela permet aux agents de transmettre leurs connaissances professionnelles et apporter leurs expériences à un jeune motivé.

Durée du contrat :

1 an ou 2 ans

Missions confiées :

- Inspecter les installations et les locaux ;
- Réparer ou remplacer les équipements de second œuvre ;
- Diagnostiquer une panne sur une installation (éclairage, chauffage, sanitaires, serrurerie) ;
- Vérifier et entretenir l'installation sanitaire, de chauffage et de production d'eau chaude ;
- Contrôler une installation électrique ;
- Dépannages d'appareillages électriques hors-tension ;
- Modifier une installation pour l'adapter à un nouveau besoin ;
- Mise en place de faïence ;
- Appliquer des gammes de peintures, vernis, enduits ou revêtement mural ;
- Définir des besoins en approvisionnement ;
- Appréhender les diverses tâches et missions d'un agent de maintenance polyvalent.

Modalités d'accompagnement de l'apprenti :

En terme d'outillage, il percevra une caisse à outils individuelle, il aura en charge l'entretien de son matériel et les dispositifs de sécurité, qu'il devra adapter à ses missions.

Ses missions nécessiteront des déplacements dans les collèges et les sites départementaux quotidiennement pour participer à des interventions de dépannages et petits chantiers. Il pourra ainsi connaître les différentes structures, leur fonctionnement et se faire connaître auprès des usagers.

Si celui-ci est détenteur de son permis de conduire B, il pourra être amené à se déplacer avec un véhicule de service selon les conditions du règlement intérieur.

L'apprenti travaillera principalement en binôme avec son maître d'apprentissage, mais sera également amené à travailler avec d'autres agents.

Le maître d'apprentissage se conformera à l'ensemble des obligations de la formation de l'apprenti (entretien avec le tuteur formation, réalisation de points d'étapes – et de suivi).

Lieu de travail : Agence technique départementale du Lion d'Angers et tous les sites du secteur du Lion d'Angers.